

## 1. Réglementation générale

*L'arrêté du 27 juillet 1987 est abrogé et remplacé par l'arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.*

Les étudiants soutiennent au cours **du 3e cycle** court ou, au plus tard, **dans un délai de deux ans après la validation du 3e cycle** une thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits.

### **Pour les internes en pharmacie, 3<sup>e</sup> cycle long :**

Le mémoire du diplôme d'études spécialisées tient lieu, le cas échéant, de thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie pour les étudiants ayant démarré leur Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) en biologie médicale **avant** le 12 avril 2017 ou leur DES en pharmacie hospitalière **avant** le 04 octobre 2019.

Pour les étudiants ayant démarré leur DES en biologie médicale **après** le 12 avril 2017 ou leur DES en pharmacie hospitalière **après** le 04 octobre 2019, la thèse d'exercice d'internat sera soutenue en fin de phase d'approfondissement indépendamment du DES.

Le diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu leur thèse avec succès.

### **Cas N°1 :**

Vous êtes inscrit(e) en 6e année et en thèse :

Vous pouvez passer votre thèse jusqu'au 31 décembre de l'année en cours sans réinscription mais vous n'êtes plus considéré(e) comme étudiant(e) à partir du 31 août de cette même année.

A défaut, une nouvelle inscription sera requise auprès de la scolarité.

Exemple : un étudiant inscrit en 6e année et en thèse pour l'année universitaire 2018-2019 se voit accorder une tolérance pour soutenir sa thèse jusqu'à fin décembre 2018 sans se réinscrire.

### **Cas N°2:**

Vous êtes inscrit(e) uniquement en thèse :

Vous devez obligatoirement passer votre thèse durant l'année universitaire (soit au 31 août) mais une tolérance pourra être acceptée jusqu'au 30 septembre de cette même année.

A défaut, une nouvelle inscription sera requise auprès de la scolarité.

Exemple : un étudiant inscrit en thèse pour l'année universitaire 2018-2019 se voit accorder une tolérance de soutenir sa thèse jusqu'à fin septembre 2018 sans se réinscrire.

### **Cas N°3:**

Vous avez dépassé le délai règlementaire pour passer votre thèse (soit deux ans après la validation de la 6ème année), vous devez demander une dérogation auprès du Doyen pour pouvoir vous réinscrire.

La thèse de pharmacie nécessite de la part des membres du jury un travail de lecture, d'analyse et d'expertise approfondi. Vous devez envoyer votre manuscrit (comprenant obligatoirement la conclusion signée par le Doyen) aux différents membres du jury un minimum de 15 jours avant la soutenance de la thèse d'exercice. En cas de non-respect de cette consigne, les membres du jury sont en droit de repousser la date de votre soutenance.

## **2. Pièces en ligne**

### **TOUT DOCUMENT DOIT ETRE REMPLI PAR L'ETUDIANT AVANT SIGNATURE**

- Contrat moral entre le futur docteur en pharmacie et son directeur de thèse et son tuteur universitaire
- Guide Thèse d'exercice
- Charte de déontologie
- Fiche administrative récapitulative
- Prise de responsabilité du président du jury de thèse
- Composition du jury
- Couverture de la thèse
- Résumé
- Liste des Enseignants-chercheurs de l'UFR de Pharmacie de Grenoble
- Conclusion de la thèse
- Serment de Galien
- Formulaire de d'enregistrement de thèse soutenue
- Autorisation de diffusion
- Contrat à fin de diffusion d'une thèse d'exercice

## **3. Les principales étapes d'une thèse**

**1-** Tout futur docteur en pharmacie doit trouver un tuteur universitaire (Enseignant-Chercheur de l'UFR de pharmacie de Grenoble).

**2.** Tout futur docteur en pharmacie doit trouver un directeur de thèse qui peut être soit :  
- le tuteur universitaire précédemment cité  
- un encadrant de stage (officinal, industriel ou hospitalier)

**3.** Dès accord avec le directeur de thèse et le tuteur universitaire (si ce n'est pas la même personne), l'étudiant doit faire remplir le formulaire « contrat moral entre le futur docteur en pharmacie et son directeur de thèse et son tuteur universitaire » et le remettre au service des thèses.

**4.** Dès accord avec le directeur et le tuteur de thèse, déposer le sujet auprès du service des thèses (validité 2 ans après dépôt).

5. La date de la thèse doit être prise en accord avec tous les membres du jury et prévue sur le planning des thèses 2 à 3 mois avant la date de soutenance.

Pour fixer votre date de soutenance et réserver votre salle : prendre contact avec le service des thèses par courriel : [pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr)

Un tableau des sujets de thèse en cours sera actualisé chaque mois et disponible sur l'intranet LEO.

### **3.1. Informations pratiques concernant la présentation de la thèse**

- ***Règles de présentation générale***

Guide thèse d'exercice : vous y trouverez les recommandations pour rédiger, mettre en forme votre thèse.

Couverture de la thèse : respecter cette présentation :

Liste des enseignants-chercheurs : à inclure en début de thèse

Conclusion : document à télécharger et à faire signer par votre Président de Jury de thèse et par le Directeur de l'UFR en 2 exemplaires. Un exemplaire de la conclusion paginée et signée devra être scannée et insérée dans votre thèse juste avant la bibliographie.

Serment de Galien : à mettre à la fin de votre thèse.

Résumé : respecter la présentation du modèle. A mettre à l'arrière de votre thèse.

#### **Le jury de thèse du troisième cycle court :**

##### **Thèse exercice :**

Il doit être composé de 3 personnes au moins dont le directeur de thèse et le tuteur universitaire (cependant un Jury de 4 membres est souvent plus équilibré) :

- Président : un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques ;
- Deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

#### **Le jury de thèse du troisième cycle long nouveau décret :**

##### **Thèse d'exercice d'internat :**

Pour les étudiants ayant démarré leur **DES de pharmacie hospitalière** après le 04 octobre 2019 suivront les nouvelles consignes de composition des jurys suivantes :

**Le jury de thèse d'exercice des internes en pharmacie hospitalière** est composé d'au moins quatre membres dont :

- Un président enseignant-chercheur des disciplines pharmaceutiques titulaire et habilité à diriger des recherches de l'université Grenoble-Alpes
- Au moins deux enseignants titulaires des disciplines pharmaceutiques.
- Au moins un praticien hospitalier pharmacien
- Au moins un enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire des disciplines pharmaceutiques.

Il est fortement recommandé d'inclure un membre enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire d'une UFR en santé non affiliée à l'UGA.

Pour les étudiants ayant démarré leur **DES en biologie médicale** après le 12 avril 2017 suivront les nouvelles consignes de composition des jurys suivantes :

### **DES de biologie médicale**

**Le jury de thèse d'exercice des internes en biologie médicale** est composé d'au moins trois membres (cependant un Jury de 4 membres est souvent plus équilibré) dont :

- Un président enseignant-chercheur des disciplines pharmaceutiques titulaire et habilité à diriger des recherches de l'université Grenoble-Alpes
- Au moins deux membres du jury sont titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Au moins un enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire des disciplines pharmaceutiques.

Il est fortement recommandé d'inclure un membre enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire d'une UFR en santé non affiliée à l'UGA.

### **Le jury de thèse du troisième cycle long ancien décret :**

#### **Thèse d'exercice d'internat :**

Le jury comprend au moins :

- deux enseignants titulaires du groupe des disciplines pharmaceutiques du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques appartenant à des unités de formation et de recherche de pharmacie différentes et
- deux membres n'exerçant pas leurs fonctions dans une unité de formation et de recherche de pharmacie, dont au moins un praticien hospitalier pharmacien ou un pharmacien résident.

### **3.2 Trois semaines avant la date de soutenance de la thèse :**

Vous devez remettre au service des thèses de la scolarité par courriel: [pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr)) les documents suivants :

- la fiche administrative récapitulative
- la prise de responsabilité du président du jury \*
- le contrat moral entre le futur docteur en pharmacie et son directeur de thèse et son tuteur universitaire \*
- la composition du jury
- la conclusion signée du directeur de thèse et le tuteur universitaire
- la charte de déontologie en matière de sources d'information\*
- l'original du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue en support papier, rempli, daté et signé par vous (pour remplir ce formulaire, merci de consulter le mode d'emploi sur le site web de la bibliothèque universitaire)\*
- l'autorisation de diffusion électronique sur la base DUMAS signé (en 2 exemplaires) (uniquement dans le cas où vous acceptez la diffusion électronique de votre thèse)\*
- contrat à fin de diffusion d'une thèse d'exercice
- la photocopie d'une pièce d'identité
- la photocopie de votre carte d'étudiant

**Les documents signalés par un astérisque (\*) devront porter une signature manuscrite originale (les signatures scannées puis imprimées ne sont pas recevables).**

### **3.3 La soutenance**

Votre dossier de soutenance sera déposé par l'appariteur dans la salle de soutenance. Il doit comprendre :

- le procès-verbal de soutenance
- certificat d'aptitude au grade de Docteur en Pharmacie
- formulaire d'enregistrement de thèse soutenue
- contrat de diffusion électronique
  
- la fiche de proposition à un prix de thèse signée par le président du jury
- la liste des prix de thèses d'exercice proposés
- information pour les prix de thèse destinée aux futurs doctorants

Le dossier sera apporté dans la salle de soutenance par les appariteurs

Le PV de soutenance devra être **signé par chaque membre** du jury.

Le Président du jury remplit et signe :

- la dernière partie de l'original papier du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue. Si des corrections sont demandées par le jury, le président se réserve le droit de signer le formulaire après validation des modifications.
- la fiche de proposition à un prix de thèse, le cas échéant, et informe le doctorant des démarches à suivre.

Ce dossier sera remis à la fin de la soutenance dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (Bâtiment BOUCHERLE).

### **3.4 Le « suivi convivial » de la soutenance**

Il est possible d'effectuer un « pot ». La cafétéria et le restaurant Le Détour peuvent éventuellement vous accueillir ; mais prévoyez ce moment de convivialité suffisamment à l'avance. La salle des thèses n'est pas un lieu d'accueil pour ce « pot ».

Voir avec les appariteurs 04.38.38.83.01 ou [appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr)

### **3.5 Dépôt de la thèse à la bibliothèque universitaire**

Les documents suivants seront transmis à la bibliothèque par la scolarité :

- l'original de la conclusion signée
- l'original du formulaire d'enregistrement de thèse soutenue signé
- l'autorisation de diffusion électronique
- les contrats à fin de diffusion d'une thèse d'exercice

Il vous appartient de déposer :

- votre thèse au format papier et/ou PDF dans sa version de soutenance, incluant le cas échéant les corrections demandées par le jury (cf. procédure de dépôt ci-dessous)

Il est obligatoire de vous présenter à la bibliothèque universitaire **au plus tard 7 jours après soutenance** afin de finaliser le dépôt de votre thèse.

La bibliothèque vous remettra alors une attestation de dépôt, qu'il vous faudra transmettre à la scolarité de 3<sup>e</sup> cycle afin d'obtenir votre attestation provisoire de réussite.

Les diplômes définitifs vous seront délivrés au cours du 2ème semestre de l'année civile suivante.

Le détail de la procédure de dépôt à la BU est consultable en ligne sur la page :

<https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr/services/theses-et-doctorants/etudiants-en-sante-theses-d-exercice/>

#### **4. Valorisation et Prix de thèse :**

##### **Pour la valorisation de votre thèse**

A tous égards, la valorisation de votre thèse est indispensable et elle doit être à la fois accessible et aisément repérable pour pouvoir être consultée par la communauté scientifique (étudiants, enseignants, chercheurs) et par tout professionnel de Santé.

Cette valorisation résulte de la conjugaison de plusieurs systèmes :

1/ Votre thèse d'exercice sera signalée dans les catalogues RUGBIS (<http://rugbis.grenet.fr>) et SUDOC (catalogue collectif national des bibliothèques de l'enseignement supérieur) (<http://www.sudoc.abes.fr/>).

2/ Si vous avez autorisé la diffusion électronique de votre thèse d'exercice et que le Président du Jury a également donné également son accord, votre thèse sera disponible en texte intégral sur Internet. Un simple clic permettra d'y accéder depuis les catalogues RUGBIS et SUDOC ainsi que la plateforme de diffusion des thèses d'exercice. Par ailleurs, le fichier sera référencé par les moteurs de recherche, ce qui lui donnera une visibilité internationale.

3/ Les prix de thèse : de nombreux prix sont susceptibles d'être attribués aux thèses d'exercice. Les propositions à ces prix relèvent de la Commission des thèses d'exercice de la faculté de pharmacie de Grenoble.

##### **Pour la diffusion en ligne sur Internet de votre thèse d'exercice**

La diffusion électronique des thèses d'exercice présente de nombreux avantages.

Elle permet en effet de :

1/ Contourner les obstacles liés à la diffusion sur support papier : consultation sur place (laquelle oblige à se rendre à la bibliothèque universitaire de l'université de soutenance) et/ou recours au Prêt Entre Bibliothèques (PEB) (coûteux, lent et contraignant)

2/ Signaler l'existence de la thèse aux niveaux national et international, par le biais de son référencement dans les catalogues de bibliothèques, les moteurs de recherche et les entrepôts d'archives ouvertes.

3/ Favoriser la consultation de la thèse par les lecteurs francophones intéressés (étudiants en pharmacie et en médecine, pharmaciens d'officine et autres professionnels de la santé, universitaires, étudiants des pays en voie de développement, etc.). Plus visible et plus accessible, la thèse est susceptible d'être davantage citée.

4/ Participer au rayonnement de la faculté de pharmacie de l'Université Joseph Fourier.

5/ Protéger plus efficacement votre thèse d'exercice contre le plagiat. En effet, une thèse accessible en ligne sera indexée par les logiciels automatisés de détection de plagiat (ce qui n'est pas le cas d'une thèse disponible uniquement sous forme papier...)

N.B. : le dépôt de la version électronique de votre thèse à l'UGA n'est aucunement exclusif : vous avez toute latitude pour rendre votre thèse disponible sur d'autres sites ou dépôts afin d'en augmenter la visibilité.

### Concernant le prix de thèse

Le président de votre jury peut proposer votre thèse à divers prix.

Si à l'issue de la délibération le jury a proposé votre travail pour concourir à un prix de thèse, il est **impératif** de laisser **deux** exemplaires de votre thèse sur support papier au Service des thèses de la scolarité, voire **un format pdf sur CD-Rom**. Votre **président** vous le rappellera à l'issue de la délibération.

Les exemplaires de thèse déposés au service des thèses en vue de concourir aux prix de thèse seront conservés durant une année. Passé ce délai, s'ils ne sont pas repris par les candidats, ils seront détruits.

#### Service des thèses

Courriel : [pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:pharmacie-these@univ-grenoble-alpes.fr)

#### Appariteurs (réservation vidéo projecteur ou ordinateur portable)

Tél : 04.38.38.83.01 ou 06.12.05.09.04

Courriel : [appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:appariteurs@univ-grenoble-alpes.fr)

Dernière mise à jour : 24/06/2021